



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

stations de montagne

Question écrite n° 57696

Texte de la question

M. Charles-Ange Ginesy attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès du ministre des affaires étrangères et du développement international, chargée du commerce extérieur, de la promotion du tourisme et des Français de l'étranger, sur les mesures envisagées par le Gouvernement pour renforcer la promotion du tourisme de montagne. En effet, lors de la séance de questions orales sans débat du 27 mai 2014 à l'Assemblée nationale, la ministre a évoqué la possible création d'un pôle d'excellence de la montagne « regroupant tous les acteurs afin de mieux promouvoir notre offre à l'international et en France ». Or il existe depuis 2009 un organisme dénommé « France montagnes » fondé par l'Association nationale des maires des stations de montagne (ANMSM) et les professionnels de la montagne, fédérant déjà les acteurs publics et privés qui mutualisent leurs moyens pour promouvoir la montagne française aux niveaux national et international. En outre, le Président de la République a souhaité un choc de simplification. Ainsi, dans un souci d'efficacité et de rationalisation, il s'inquiète de la création d'une instance supplémentaire alors que la priorité devrait être de renforcer les moyens de France montagnes en augmentant notamment le soutien financier d'Atout France aux actions de promotion pour les destinations touristiques de montagne dans tous nos massifs. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser les raisons qui sous-tendraient la création d'une telle structure, son financement ainsi que la stratégie et les moyens mis en oeuvre pour mettre en cohérence ses actions avec celles de France montagnes.

Texte de la réponse

La création de cinq pôles d'excellence touristique a été annoncée à l'issue des Assises du tourisme en juin 2014 par le ministre des affaires étrangères et du développement international, afin d'accroître la visibilité de l'offre française et de mieux répondre aux attentes des clientèles touristiques, étrangères notamment. Le pôle d'excellence Montagne, lancé en janvier 2015 par le secrétaire d'Etat chargé du commerce extérieur, de la promotion du tourisme et des Français de l'étranger, a pour objet de faire émerger et de soutenir des projets innovants permettant d'attirer les clientèles internationales, particulièrement sur la saison estivale. Piloté par une personnalité professionnelle du secteur, ce pôle fédère des acteurs engagés de la montagne dont les réalisations, les expériences ou les projets sont recueillis au cours d'auditions organisées par le ministère des affaires étrangères et du développement international. Le collectif « France Montagnes », dont l'action de promotion pour la montagne est reconnue, a ainsi été accueilli dans cette instance d'écoute et d'échanges. Ce pôle d'excellence n'est donc en aucun cas une structure supplémentaire. C'est une instance de consultation des acteurs impliqués sur la thématique, dont l'objectif est de distinguer plusieurs projets qui permettront de renforcer l'attractivité touristique de la montagne et d'attirer de nouveaux flux de clientèles, et ce, suivant une démarche de projet innovante et pragmatique.

Données clés

Auteur : [M. Charles-Ange Ginesy](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57696

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : Commerce extérieur, tourisme et Français de l'étranger

Ministère attributaire : Commerce extérieur, tourisme et Français de l'étranger

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 juin 2014](#), page 4803

Réponse publiée au JO le : [14 avril 2015](#), page 2836